



# Désengagement de la *Sécurité Sociale* soutenu par les signatures CFE-CGC et CFDT du « **CONTRAT SOCIAL FRANCE 2025-2027** »

**Sections du SM-TE  
GROUPE RENAULT**

N° 272 4 mars 2025

*Prise de parole du SM-TE du 13 février 2025 dans le Hall de la RUCHE à l'occasion du rassemblement des salariés en soutien de la Négociation Annuelle Obligatoire*

**Les salariés se sont réunis dans le hall de la Ruche (Technocentre de Guyancourt) le 13 février à l'appel des militants des syndicats SM-TE, SUD et CGT dans le cadre de la *Négociation Annuelle Obligatoire* sur les salaires.**

**Intervention portée par Olivier DEBESSE (RSS SM-TE Renault SAS Ile-de-France) :**

Bonjour à tous, et merci d'être venus, c'est toujours un plaisir de se retrouver.

Nous sommes réunis ce jour dans le hall de la Ruche en soutien de la négociation annuelle obligatoire ouverte le 6 février, la fameuse NAO, qui porte principalement, vous le savez, sur les salaires et la rémunération de notre travail.

Pour commencer, je souhaite exprimer un avertissement.

Dans mon intervention, je suis amené à citer des sigles de confédérations syndicales nationales. Si vous êtes adhérents et/ou mandatés de l'une d'elles, ne vous sentez pas visé personnellement. Depuis trop longtemps, bon nombre de confédérations françaises, au lieu de fonctionner selon les principes du *vrai* fédéralisme et de la *vraie* subsidiarité, fonctionnent en pleine contradiction avec ces principes, selon un centralisme trop bien huilé. Et ceci depuis 1950.

La communication de Renault sous *Déclic* publie le 4 février 2025 à 16h05 un article intitulé : « Avec OneHealth, faites un bilan santé ! »<sup>1</sup>.

Cette communication de Renault Group rappelle que *OneHealth* a été lancé en avril 2024, mais « oublie » de rappeler que ce dispositif a été transposé dans l'accord dit « **CONTRAT SOCIAL FRANCE 2025-2027** », signé le 19 décembre 2024 par la CFE-CGC et la CFDT.

Cette communication m'inspire deux commentaires :

Premièrement, en application de ce nouveau « **CONTRAT SOCIAL** », la protection des salariés fait désormais partie, je cite : « d'un nouvel axe de la politique globale de rémunération de Renault » (page 6 de cet accord). De quoi minorer à bon compte l'enveloppe des augmentations individuelles et collectives lors de la NAO portant sur les rémunérations.

**Les signataires CFE-CGC et CFDT se sont rendus complices de la Direction Générale de Renault dans sa volonté de rogner l'enveloppe des augmentations de salaire.**

Mais il y a plus grave, ce sera mon deuxième point.

La CFE-CGC et la CFDT soutiennent par leur signature, je cite : « le désengagement de la Sécurité Sociale » par la prise en charge des frais de santé par l'entreprise (page 17 du même accord).

Ce désengagement a été initié par le transfert de la prise en charge de la Branche santé de la *Sécurité Sociale* aux grandes sociétés d'assurance privée, par l'Accord National Interprofessionnel

<sup>1</sup> <https://intranet.grouperenault.com/declic/post/actualites-france/avec-onehealth-faites-un-bilan-sante/55920/>

du 11 janvier 2013 signé par les confédérations CFDT, CFE-CGC et CFTC et transposé dans la loi du 14 juin 2013 sur les complémentaires santé obligatoires.

Cette loi du 14 juin 2013 a obligé les entreprises à négocier des accords avec les délégués des syndicats en 2014 et 2015 pour mettre en place une complémentaire santé obligatoire pour leurs employés au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Chez Renault, les délégués syndicaux centraux des confédérations CFDT, CFE-CGC et CGT ont signé un Accord complémentaire santé avec la Direction le 11 septembre 2014 au bénéfice d'HUMANIS. La confédération FO, négociatrice mais pas signataire en 2014, a joint sa signature le 23 juin 2016 à l'occasion de la signature d'un avenant.

La signature le 19 décembre 2024 par la CFE-CGC et la CFDT de l'accord : « CONTRAT SOCIAL FRANCE 2025-2027 », poursuit la dépossession de la Branche santé de notre *Sécurité Sociale* au profit des entreprises multinationales leur donnant à terme la mainmise sur notre système de santé.

**Les signataires CFE-CGC et CFDT se sont rendus complices de la Direction Générale de Renault dans la volonté de désengagement de la *Sécurité Sociale* de la prise en charge des frais de santé.**

***OneHealth, mutuelle obligatoire, Sécurité Sociale, salaires, au global nous payons très cher le désengagement des salariés vis-à-vis du syndicalisme.***

Pourtant, rien n'est jamais inéluctable ! C'est pourquoi, je ne peux que vous encourager, si vous ne l'êtes pas encore, à vous syndiquer de telle sorte que les confédérations syndicales soient à nouveau sous le contrôle des salariés de notre pays. Renforcez par votre adhésion les syndicats combattifs qui ne font pas dans l'accompagnement des décisions de la Direction Générale.

**Je vais le dire crûment : payer une cotisation syndicale est un acte de liberté et de responsabilité. Je vous invite à le faire, il est grand temps ! Merci.**

### **Pour adhérer au SM-TE, il suffit de documenter la présente fiche**

et de payer votre cotisation par virement : **IBAN** FR76 3000 3022 0200 0503 1731 533 **BIC** SOGEFRPP

#### **INFORMATIONS CONCERNANT L'ADHERENT**

M. Mme NOM : Prénom :  
Adresse du domicile :  
Code postal : Commune :  
Tél. Portable : Adresse mail personnelle/professionnelle :  
Date de naissance : Lieu de naissance (Commune – Dpt) :  
Catégorie d'emploi (Cotisation annuelle de base 2025) : Non Cadre : **48 €**  Cadre : **60 €**

#### **INFORMATIONS CONCERNANT L'EMPLOYEUR**

Raison sociale :  
Adresse :  
  
Date d'adhésion au syndicat SM-TE :  
Signature :

**Rejoignez le SM-TE pour renforcer son influence et ses possibilités d'actions :**

Contact : 06.98.05.13.80 / [sm-te@travailensemble.org](mailto:sm-te@travailensemble.org) / [X @SyndicatSMTE](https://www.instagram.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérer : [www.travailensemble.org](http://www.travailensemble.org) Cotisation annuelle de base 2025 : Emploi non Cadre : **48 €** - Emploi Cadre : **60 €**